



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Seine-Maritime

Commune : Rives-en-Seine

Autres communes :

R500

Appellation : Maison dite des Templiers

Monument(s)

Appellation : Maison dite des Templiers

Protection : classement

Arrêté : classement le 31/12/1889

Étendue de la protection : Maison dite des Templiers

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.